




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2022-185**

**Séance publique du**

**29 juin 2022**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1214138-DE-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Claudie HUBERT, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction du Recrutement et  
Développement des Compétences

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2022

**Nomenclature : 4.1**  
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

**RAPPORTEUR** : Madame Françoise COURANJOU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant.

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2022.

**1/ Mise à jour des emplois budgétaires au tableau des effectifs**

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCES
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	<b><i>Création</i></b> d'un emploi d'adjoint administratif à 100 % <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100 %.
ANIMATEUR	2	2	<b><i>Création</i></b> de deux emplois d'animateur à 100 % <b><i>Suppression</i></b> d'un emploi d'animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe et d'un emploi d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup>

			classe à 100 %
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un administrateur à 100 %
PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi de professeur d'enseignement artistique hors classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'attaché à 100 %
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100 %.
ADJOINT DU PATRIMOINE	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'adjoint du patrimoine à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'adjoint technique à 100 %.
INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	<b><u>Création</u></b> d'un emploi d'ingénieur principal à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi d'ingénieur hors classe 100 %.
TECHNICIEN	5	5	<b><u>Création</u></b> de cinq emplois de technicien à 100 % <b><u>Suppression</u></b> d'un emploi de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe et de quatre emplois de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 100 %

## **2/ Recrutement d'un chargé de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) pour la Direction Education Enfance Petite Enfance**

Dans le cadre de du renouvellement du Projet Educatif de Territoire, la CAF a confirmé la nécessité de valoriser un recrutement extérieur pour assurer le suivi de la Convention Territoriale Globale.

Un projet d'accompagnement des écoles sur les thématiques environnement et développement durable a été initié avec les circonscriptions de l'Education Nationale. L'enjeu est d'assurer la coordination des différents dispositifs Ville (Halle aux serres, programme apprendre pour

agir, végétalisation...) et permettre une réflexion partagée ainsi que la co-construction d'actions vers la labellisation E3D (Ecole/Etablissement en démarche de développement durable) des écoles de la Ville d'Aix-en-Provence. Ces missions nécessitent une ingénierie particulière.

Ce recrutement prévoit un financement de la CAF à hauteur de 24 000 €.

Ces fonctions pourront être occupées par un agent contractuel pris sur le fondement de l'article L332-8 du code Général de la Fonction Publique, si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux. L'exercice de ces fonctions suppose, outre le respect des dispositions législatives relatives au recrutement dans la Fonction Publique Territoriale, la possession de diplômes et/ou d'une expérience correspondant aux besoins de la mission.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente à la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux (entre l'IM 343 / IB 372 et l'IM 503 / IB 597), en fonction de l'expérience et du diplôme détenu par le (la) candidat(e).

### **3/ Mise à disposition d'un agent municipal au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) Felix Ciccolini**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, la Ville d'Aix-en-Provence reconduit la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie C pour assurer les fonctions de factotum/vaguemestre, à temps complet, contre remboursement des salaires et charges sociales.

La convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, soit jusqu'au 31 août 2023.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'ensemble des créations et suppressions d'emplois induites par la mise à jour du tableau des effectifs.  
L'incidence financière sera imputable au budget 2022 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" et 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;
- **DECIDER** de la création de l'emploi d'un chargé de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) pour la Direction Education Enfance Petite Enfance.  
L'incidence financière sera imputable au budget 2022 sur la ligne 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" ou sur la ligne 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;
- **APPROUVER** la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie C auprès de l'Etablissement Public de Coopération Culturel (EPCC) Felix Ciccolini pour assurer les fonctions de factotum/vaguemestre ;  
L'incidence financière sera imputable au budget de la Ville 2022 sur la ligne 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2022-185 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE  
LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

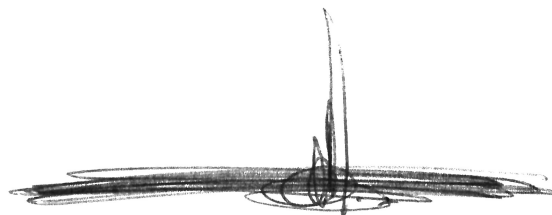
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00